

PROCES VERBAL N° 2023/04

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 19 septembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien.

Excusés : Messieurs VALOIS Pierre, DE GUILLEBON Olivier, ROUSSILLON Nicolas, Madame Claire GEORGES

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Projet de vente MARONNAUD/INDIVISION JEANNETEAU / COMMUNE DE BONNES :

Madame Déborah DENIS, géomètre expert doit envoyer le rapport d'arpentage qui doit être transmis au Notaire pour finaliser ces acquisitions (terrain de 10 mètres de large sur environ 500 mètres le long de la Dronne). A suivre.

Installation pompe à chaleur dans les logements communaux et l'ancienne école :

La subvention au titre de la DETR est acceptée 15 115.24 euros (35%) sur 43 186.40 euros de travaux HT retenus.

Pour obtenir les Fonds Vert, la DDT 16 nous demande de faire une étude thermique. Monsieur le Maire a demandé l'aide de l'ATD 16 pour la réalisation de cette étude.

Le dossier sera de nouveau déposé en 2024.

Une prime CEE devrait aussi nous être octroyée.

A suivre.

L'installation du Poêle à bois dans l'ancienne classe a été effectué ce jour par l'entreprise GOUWY.

Emploi :

Le contrat de l'agent d'entretien de la Mairie et de la Salle des fêtes a été prolongé du 1^{er} août au 31 décembre 2023 pour 5 heures/semaine.

Les travaux de voirie bénéficiant de l'attribution de compensation exceptionnelle programme 2023 de la CdC Lavalette Tude Dronne sont terminés.

Des devis ont été demandés à l'entreprise DUPUY pour la réfection des chemins blancs.

Remplacement du groupe froid au restaurant par la commune : Pendant les grosses chaleurs le groupe froid du restaurant s'est mis en panne, devant l'urgence Monsieur le Maire a fait intervenir Aquitaine Froid Monsieur HAN qui a remplacé le matériel défectueux par un compresseur tropicalisé capable de résister à de fortes chaleurs pour un montant de 2 324.89 euros. Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur HAN qui s'est déplacé un dimanche et n'a pas facturé à la commune sa main d'œuvre.

Problème de fixation de l'épareuse sur le tracteur :

Prévoir au budget 2024 la fixation de l'épareuse sur le tracteur par un châssis fixe. Remplacer le petit tracteur par un plus puissant et équipé d'une cabine pour atteler la banquetteuse. Demander des devis.

Activité du restaurant : Attendre le bilan sur une année.

Bilan des activités de l'été faite par Monsieur CHLASTA :

Festival de rue : « le premier point du bilan concerne les conditions météorologiques. En effet, durant ces 3 jours, une chaleur écrasante a régné, incitant peu à la déambulation. En conséquence, le public venait juste à temps pour les spectacles. Exemple : en ouverture du festival, déambulation de la FAT (fanfare), samedi 14h30, devant très peu de public. Mais à 15h25, 5 minutes avant le spectacle de Eireann entre 50 à 60 personnes arrivent !

Ce fut le cas pour chaque spectacle : présence du public au dernier moment !!

Ensuite nous avons constaté que chaque spectacle attirait entre 50 et 60 personnes (et trois fois plus pour « les vacances de Pina Loche »).

En plus de celui pour les spectacles, il faut souligner l'engouement pour les ateliers cirque et jonglage, la descente des caisses à savon et la joie et la fierté des 5 enfants qui les avaient construites !...

Enfin le climat général était à la satisfaction, au plaisir d'assister à des spectacles de qualité dans une ambiance conviviale et bon enfant !

Témoignage de membres d'une « vieille famille de Bonnes » : « Magnifique ! avec ce festival, nous retrouvons vraiment l'esprit des fêtes d'antan ! »

Modernité et tradition ont donc fait bon ménage... »

Le bilan des activités organisées par l'association Bonn'Art Café et FRACAS montre un budget équilibré. Cependant la communication est un point à revoir (affiches).

Constat de la présence de plus de jeunes à la fête foraine.

Au fil de la Dronne : réunion le vendredi 29 septembre pour dresser le bilan et les perspectives pour l'avenir.

Activités de l'association Bonn'Art Café : le dernier livret « Bonnes terre d'accueil pour les Mosellans de Farébersviller de septembre 1939 à septembre 1940 » est disponible. Le prochain devrait avoir pour sujet « les petits métiers locaux oubliés ».

Colis ou repas cette année pour les aînés de la commune :

40% environ des plus de 65 ans participent au repas.

Vote :

Repas : Patrick CHLASTA

Colis : le reste des conseillers.

Demande de la DREAL d'implanter un poteau de télécommunication bois au pont avec deux panneaux solaires et la base d'une antenne radio qui devra se situer à une cote de 7 mètres au-dessus du niveau de la route.

Le pont est situé dans le périmètre des monuments historiques, de plus la commune a fait l'effort d'effacer tous les réseaux dans le bourg.

Décision : avis défavorable. Attendre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Société de Pêche demande une subvention à la commune de Bonnes pour financer une campagne de faucardage (fauchage) des nénuphars dans la Dronne. Devis de 4 500 euros.

Décision : la commune émet un avis défavorable.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Moulin de Bonnes a changé de propriétaire.

Le nouvel acquéreur a été contacté par la DDT au sujet de l'entretien du barrage. A suivre.

Projet aménagement du terrain de sport :

Prochaine étape : réunion avec la Fédération de Pêche pour la création d'une frayère de reproduction, le reprofilage des berges de l'Atier avec restauration de la ripisylvie et la création de haie en alignement, projet subventionné à 80% reste à charge de la commune 20%. A suivre.

Conteneurs Ordures ménagères : Les conteneurs collectifs de la commune débordent systématiquement depuis que le Syndicat de la Dordogne facture à ses usagers le nombre de dépôts. La solution proposée par Calitom est de mettre à disposition de chaque particulier un bac qu'il devra sortir le jour de la collecte. A suivre.

L'Etat demande aux communes de définir des « **Zones d'accélération** » ou les communes souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Décision : pas de zone suffisamment isolée pour l'implantation de projet photovoltaïque ou éolien sur la commune.

Séance levée 20h40

Le Maire



S.BEGUERIE

Le Secrétaire



P.CHLASTA